

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1976)  
**Heft:** 386

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

J.A. 1000 Lausanne 1  
Hebdomadaire romand  
N° 386 2 décembre 1976  
Quatorzième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier  
Rudolf Berner  
Jean-Daniel Delley  
Jean-Claude Favez  
Danièle Yersin

386

# Domaine public

## Dérobade

Débat sur l'objection de conscience : après l'éclaircie de l'adoption de la « solution Dürrenmatt-Condrau » au Conseil national (DP 379 et 383), le ciel s'est donc de nouveau assombri avec l'appui de la commission des Etats à la formule de « service civil » proposée par le Conseil fédéral. A ce train, il y a peu de chances pour que les Chambres puissent se mettre d'accord sur une prise de position qui respecte leur acceptation de l'initiative de Münchenstein en 1973.

Des esprits astucieux sont à l'œuvre, utilisant ce climat, pour trouver une manière « honorable » de sauver la face de nos institutions démocratiques tout en éludant le problème posé. Témoin cette thèse défendue (MM. Delamuraz et Delavallat) — ce n'est pas la première fois qu'elle surgit — lors de la récente « Table ouverte » consacrée à la question. Une esquive en trois temps. Premier temps (conciliant) : nous n'avons rien

contre les objecteurs de conscience ! Deuxième temps (patriote) : mais ils n'ont rien à faire dans l'armée, excluons-les ! Troisième temps (réaliste) : ce qui est dû, reste dû, qu'ils paient la taxe militaire ! Autrement dit, on se fait fort de crever un abcès tout en refusant d'assumer les conséquences d'une solution digne de ce nom (par exemple les effets multiplicateurs possibles d'un statut des objecteurs).

Sous des allures libérales, c'est conserver à tout prix le système en l'état; c'est, derrière la façade démocratique, refuser à une minorité par le biais d'une marginalisation définitive, le droit à la parole, à la mise en question des institutions.

Habile, cette dérobade ? On n'oubliera pas qu'elle ne rend pas compte du fond du problème : l'initiative de Münchenstein ne vise pas à régler seulement le cas administratif des objecteurs, mais à ancrer dans la Constitution une dérogation à l'obligation générale de servir, laquelle devrait déboucher sur une alternative à la défense nationale telle que nous la connaissons.

## De la pauvreté au vedettariat

1866 : premier congrès de l'Internationale socialiste. 1976 : treizième congrès d'une autre internationale sociale-démocrate. A Genève, les deux fois. L'Internationale des humbles, des pauvres, des exploités, hier. Aujourd'hui, une internationale de notables.

Voyez ces foules de journalistes, de photographes, de caméramen, entourant les leaders socialistes. Le vedettariat est ambigu, certes ! Il n'est pas facile de se faire à l'idée (la vue) de ces « socialistes prestigieux », se déplaçant avec leur suite, officielle ou non. Cependant l'importance que les moyens de communication de masse attachent indiscutablement à la présence de tant de « bêtes politiques » — aux goûts et aux tendances fort divers — révèle bien le poids politique réel de ce congrès.

Plus que les réflexions sur le nouvel ordre économique mondial (où trop de contradictions explosent) ou celles cernant l'après-Helsinki (où ne s'imposent que le vague et l'indéterminé), ce sont les interventions touchant à la défense des droits de l'homme qui ont apporté les observations les plus fortes. Rien de neuf, peut-être, dans le constat des oppressions de droite ou de gauche, dans la dénonciation des emprisonnements et des tortures. Rien, sinon la crédibilité des paroles dites, sinon la réalité que l'internationale socialiste est un lieu possible (le seul sur le plan international ?) de débat vrai sur la liberté humaine — qui reste encore pour le plus grand nombre un espoir souvent lointain.

Pour l'internationale, le plus difficile reste à faire : se faire entendre, convaincre qu'il existe une voie démocratique entre les deux forces centrifuges liberticides que sont pour les peuples le communisme et l'impérialisme.